

M. Pugh: Le ministre voudrait-il bien écouter sans parler à travers l'allée. Le président voudra peut-être demander à l'honorable représentante de bien vouloir se contenir un peu—jolie expression à la Chambre—elle verra probablement alors que mes observations portent sur le point contesté. Il y a un amendement, j'en conviens mais rattachant mes observations à celles de l'honorable représentant d'Esquimalt-Saanich et aux exemples qu'il a cités, je dirai que le gouvernement devrait envisager d'omettre toutes les années qu'une femme mariée ayant des enfants passe à la maison pour s'occuper de son foyer. Autrement dit, si elle travaille sans interruption pendant cinq ans, puis se marie, a des enfants et reste à la maison pour les élever, j'estime que le gouvernement devrait tenir compte des femmes dans cette situation et les soustraire entièrement à l'application de la disposition relative à l'omission. Ainsi, la pension qu'elles toucheraient ne serait pas réduite aussi radicalement. D'après le ministre, toutes les pensions vont être majorées de 5 p. 100. A mon avis, ce n'est pas suffisant.

L'hon. Mlle LaMarsh: Combien d'années cela fait-il en tout?

M. Pugh: Monsieur le président, l'honorable représentante voudrait-elle se lever pour poser sa question?

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, mon honorable ami voudrait-il dire au comité combien d'années représenteraient 15 p. 100, pendant la vie d'un travailleur?

M. Pugh: Si l'on se fonde sur une période de dix ans et que la femme travaille pendant cinq ans, cela fait la moitié du temps. D'après moi, on ne devrait pas déduire toutes les années où elle n'a pas travaillé. L'honorable représentante hausse les épaules, mais ces personnes auront versé leurs cotisations. Je ne parle pas, en ce moment, des femmes mariées, mais nous avons des aubaines pour toutes ces personnes de 54 ou de 55 ans qui auront droit à une pension à 65 ans. Pendant la période où leurs gains seront le plus élevés, elles participeront peut-être à ce régime de pension, mais pendant dix ans seulement; mais si, par exemple, elles commencent à cotiser pour fins de pension à 59 ans, elles pourront jouir de leur retraite à 65 ans et recevoir une pension qui ne sera pas négligeable. Le ministre du Revenu national ferait bien de prêter attention à cela. Je rappelle le fait que les femmes mariées...

L'hon. M. Benson: J'invoque le Règlement, monsieur le président; j'écoutais attentivement; je portais mon écouteur. Les propos [L'hon. M^{lle} LaMarsh.]

de l'honorable député n'étaient guère sensés, mais j'écoutais tout de même.

M. Pugh: Je regrette, monsieur le président; j'ai regardé le ministre et j'ai vu qu'il me regardait aussi et qu'il écoutait ce que je disais. Je sais qu'il écoute attentivement ce qui se dit au comité. J'estime qu'il devrait prêter attention à ce que je dis au sujet des femmes mariées et du nombre d'années qu'on leur accorde en vertu de la disposition visant l'omission, car, nous le savons, les femmes mariées par tout le Canada ont un devoir à remplir au sein de la vie familiale...

M. Knowles: Si elles ont un devoir (*duty*), nous avons une Judy.

M. Pugh: ...devoir qui constitue un élément important dans la vie canadienne. Par conséquent, il est injuste, à mon avis, d'établir des sanctions à leur égard—et cet article fait état de sanctions. Si j'insiste un peu plus sur ces points, c'est tout simplement parce que le ministre semble traiter tout ce que je dis à la légère. Elle s'est levée brusquement et a interrompu mon discours, de force... (*Exclamations*)...et voilà pourquoi j'ai appuyé davantage sur les points que j'ai énoncés.

M. le président suppléant: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Aux voix!

M. le président suppléant: M. Benson propose:

Que le paragraphe (3) de l'article 48 soit modifié par le retranchement des lignes 4 et 5, à la page 40, et leur remplacement par ce qui suit:

«(i) à 15 p. cent du nombre ainsi restant, et si un tel pourcentage de 15 p. cent comprend»

En amendement à ce texte, M. Knowles...

Des voix: Règlement!

M. Aiken: Regardez de votre propre côté.

M. Winkler: Pourquoi faites-vous appel au Règlement? Tournez-vous et voyez ce qui se passe derrière vous. (*Exclamations*)

M. Korchinski: Regardez le député qui entre de ce côté-là.

(Le sous-amendement de M. Knowles est rejeté par 66 voix contre 60.)

M. Aiken: Monsieur le président, je fais appel au Règlement. Au cours du scrutin pris en comité, il y a un moment, il y a eu beaucoup d'interruptions tandis que vous vous efforciez de mettre la question aux voix et un grand nombre de députés sont entrés dans la Chambre.